Procès-verbal de l'assemblée ordinaire de l'association

AMICALE DES TIREURS DE LA CHAPELLE SAINT LUC

L'an deux mille vingt quatre le 19 septembre à 18 h 30. Les Membres de l'Association "DE L' A.T.C.S.L dont le siège est à LA CHAPELLE SAINT LUC 28 rue de la Douane, se sont réunis au 28 rue de la Douane. Sur la convocation du Comité directeur en date du 12 août 2024

L'assemblée est présidée par Monsieur AIME Claude le Président

Le président constate que les membres, présents, ou représentés, représentent 69 % des membres et que la majorité est requise.

Après vérification des pouvoirs.

Monsieur le Président déclare alors que l'assemblée est valablement constituée et peut valablement délibérer et prendre des décisions à la majorité requise.

Les membres peuvent prendre connaissance des documents déposés sur le bureau du président :

- le rapport Moral et Financier du Conseil sur l'exercice écoulé ;
- le texte des résolutions proposées à l'approbation de l'assemblée.
- Les pouvoirs des Membres représentés par des Membres Mandataires

Le président rappelle à l'assemblée qu'elle est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- ✓ 1 Approbation du rapport Moral.
- 2 Compte rendu Financier et quitus au conseil de sa gestion.
- √ 3 Règlement des licences
- 4 Classement des tireurs
- ✓ 5 Organisation des compétitions.
- √ 6 Calendrier de tir.
- √ 7 Entraînements.
- ✓ 8 Ecole de tir.
- ✓ 9 Tir de loisir.
- Questions diverses.

Puis il donne lecture des rapports et ouvre les débats.

Ce sont 9 résolutions qui sont à l'ordre du jour.

Un échange de vues intervient. Personne ne désirant plus prendre la parole, le président ouvre le scrutin sur les résolutions figurant à l'ordre du jour.

Première résolution

Papport moral:

Je tiens à vous remercier de votre présence, pour préparer cette nouvelle saison. Beaucoup de déboires avec la municipalité qui veut sans doute gérer le stand, que de courriers, que de discussions, que de rencontres avec des explications qui semblent ne servir à rien puisque on repart sur des mêmes idées. Ou nous en sommes, lundi 2 septembre nous avons une réunion suite à une -ème lettre recommandée à M. Le Maire, avec en appui des courriers AR des fédérations FFT et UFOLEP ainsi que du corps médical et l'information sur les règles de la sécurité intérieure et européenne sur les fréquentations des stands de tir. Il en est sorti que les créneaux permanents ont été modifiés et passeront à 34 h, et à la demande des ouvertures spécifiques pour des manifestations. Quoiqu'il en soit pour cette saison nous avons été obligés d'annuler 5 organisations de fin saison du calendrier dont le championnat national qui a été annulé faute de retrouver un remplacant.

Pour notre effectif nous sommes restés au même niveau 100. Nous avons dont 12 femmes et 80 hommes, 8 créations et aucune réactivation, chez les hommes nous avons 40 seniors 3, 21 seniors 1 et 16 seniors 2.

En ce qui concerne les finances, nous avons en charge 84421.29 € et en produit 85013.65 € ce qui nous donne un résultat positif de 593.36 €.

Nous avons organisé les championnats régionaux FFT pour la première fois sur les cibles électroniques avec plus de 300 tirs, une réussite parfaite pour laquelle nous avons eu les félicitations des responsables fédéraux.

Le club est resté en troisième division nationale au pistolet 10 m, nous n'avons pas réussi la remontée, au pistolet 25 m, c'est aussi la descente en 3ème division. Pas de championnats nationaux cette année en UFOLEP faute de stand alors que nous avons réalisé des régionaux qui étaient sélectifs.

Cependant nous avons réussi à avoir 25 sélections individuelles confondues aux championnats de France indoor et 25/50 m, tout en rappelant qu'en équipe senior, nous revenons avec 3 podiums argent.

DI

Aux championnats de ligue FFT nous obtenons 6 titres individuels et 9 titres par équipe, qui nous positionne à la première place en champagne. Aux championnats Départementaux nous obtenons 13 titres en individuels et 12 titres par équipe.

Nous avons été retenu pour 2026, pour organiser les championnats nationaux UFOLEP d'été soit les 3 distances 10 m et 25/50 m entièrement sur cibles électroniques.

Je tiens à féliciter nos tireurs de compétitions qui se sont illustrés dans les compétitions et notamment toutes nos équipes, ainsi que notre seul tireur école de tir qui s'est encore illustré au championnat de France avec le niveau des meilleurs.

J'en terminerais en vous remerciant tous, tireurs sportifs de compétition et tous les tireurs sportifs de loisirs qui représentent la majorité, les animateurs, les organisateurs, de l'aide que vous apportez au club et encore un grand bravo à tous de porter nos couleurs.

L'Assemblée Générale approuve et adopte à l'unanimité.

Deuxième résolution

Après la lecture du résultat financier et les commentaires du bilan, ceux-ci laissent apparaître un résultat positif 592.36 €, pour des produits de 84421.29€ et des charges de 85013,65 €. Cette année nous avons eu en organisation les régionaux 10m, qui ont réduit les coups. Les asurances immobilères qui se montent 31050.17€. L'immobilisation est a revoir après l'invetaire. Il faut prévoir un entretien des armes.

L'Assemblée Générale déclare approuver les comptes et donne au conseil quitus de sa gestion.

Troisième résolution

Les licences, pas d'augmentation sauf augmentation de la FFT, et de la Ligue ce qui modifieraient la continuité du coût des licences à 160 € pour les adultes et 120 € pour les jeunes et étudiants. Les licences, pour l'obtenir il faut régler la cotisation et verifir la validité du certificat médical, ensuite ouvrir EDEN et l'imprimer.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Quatrième résolution

Le classement des tireurs départementaux en 2 divisions est établi uniquement au pistolet 10 m et au pistolet 25 m sport, il reste celui de la saison précédente, toutes les autres disciplines sont open pour les différentes manches. Ils sont établis selon les critères du tableau de bord la moyenne annuelle de l'année précédente. Cependant au classement final des coupes Aube, le classement sera établi la catégorie fédérale de chacun

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Cinquième résolution

Nous conservons les organisations des coupes Aube au 10m le 19/20 octobre et le 24/25 avril pour le 25/50m. Nous organisons les championnats départementaux 10m le 30/01 novembre et le 25/50m le 11/12 mai.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Sixième résolution

Les calendriers après avoir été établi en juillet ont été modifiés le 1er août. Par contre la première compétition débute en septembre. Les France indoor seront organisées au CNTS ainsi que 25/50m.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Septième résolution

Les entraînements sont groupés pour l'instant le mardi et le jeudi à partir de 17 h jusqu'à 21 h. Le mercredi après midi de 14 h à 17 h. Le samedi après midi de 14 h à 17 h. une augmentation de crénaux est prévu.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Huitième résolution

L'école de tir, pour les jeunes des catégories, poussins, benjamins, minimes, et cadets, ils devront passer par l'école de tir le mercredi après midi, sous la responsabilité de l'entraineur ean François Guerra et Juan Delafuente. En ce qui concerne les tireurs de loisirs, les débutants recevrons une formation et un suivit à la manipulation des armes de poing par Juan de lafuente.

Cette demande est adoptée à l'unanimité

Di M

Neuvième résolution

Pour le tir de loisir, Le stand sera ouvert sous la responsabilité de Patrick Chalons et Patrick Aubertin. Le stand de tir de vitesse toutes les possibilités de figures sont possibles, pour la tenue des armes à poing. Il est ouvert aux heures d'ouvertures du complexe et pour la carabine 22lr stand 50m ou 25 vitesse..

Ce stand 25 m vitesse est équipé maintenant, de deux cibleries équipées de support de cible, 2 jeux de gongs pour les armes réglementaires au pistolet discipline officielle.

Cette demande est adoptée à l'unanimité

Dixième résolution

Election du Comité Directeur

Se sont 14 candidats qui se sont présentés pour 14 postes.

Après débat d'élection et la proportionnalité des féminines, il est proposé de voter pour élire les 14 membres qui composeront le comite.

Sont élus pour les saisons sportives de la période de 2024 à 2028 :

Membres du Bureau: Membres spécialisés: Membres non spécialisés: Président : M. BENOT Sébastien Ecole de Tir: M: GUERRA Jean François Dames: PERRIOT Ndine Vice Président : M. AIME Claude Arbitrage: M. RADET Philippe Medeçin : M. ROUSSEAU Bernard. Secrétaire : M. DELAFUENTE Juan. Armes de poing : . M : GOUGET Pascal M: THILLEUL Philippe. Trésorier : Md. GEORGET Bernadette. A. E+Armurerie: M. SOULLEZ Sastien. M. GUENIN Eric Tir de détente : M. JOUDRAIN Flavian. M: P. AUBERTIN-P. CHALONS

Le Comité Directeur et son Président proposé est élu à l'unanimité par l'Assemblée Générale, qui prendera sa fonction le 1 décembren 2024 après la période d'entrée et des obligations administratives.

Questions diverses:

- Les chaises et les tables seront rangées du hall d'accueil pour la sécurité et les emplacements disponibles des stands de contrôles opérationnels lors des compétitions.
- Les modifictions d'ouverture du stand sera modifié.
- > Il est demandé l'éclairage du stand de vitesse, à voir avec la municipalité.
- Les armes seront vérifiées remises en état pour certaines et référencées par Sébastien Soullez qui en aura l'entière responsabilité.
- L'ouverture du stand le samedi sera tenu par P. Aubertin et P.Chalons qui en auront la responsabilité de l'acceuil des nouveaux tireurs et l'application des règles de sécurité.

Après débat, toutes ces demandes sont adoptées.

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour, des questions diverses furent posées, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 22 heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé procès-verbal, signé par le Président.

La Chapelle Saint Luc le 20 septembre 2024.

Le secrétaire